



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 4 juillet 2012

INFORMATION MEDIAS

Rangiroa : Première commune polynésienne à tester son Plan Communal de Sauvegarde

Le 4 juillet a été organisé dans le cadre d'une mission conduite par M. Eric SACHER, administrateur des îles Tuamotu-Gambier, un exercice permettant à la commune de Rangiroa de tester son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet exercice a été dirigé par M. Félix TETUA, 1^{er} adjoint au maire de Rangiroa. Un scénario de crise élaboré par la Direction de la défense et de la protection civile du Haut-Commissariat, a permis aux élus de cet atoll de se mettre en situation d'alerte cyclonique. Sous l'œil attentif de M. Stéphane JARLEGAND, Directeur de cabinet du Haut-Commissaire, les élus ont dû monter un poste de commandement de crise et coordonner la diffusion de l'alerte et la mise à l'abri de toute la population en mobilisant les sapeurs pompiers, la gendarmerie nationale et la police municipale. Le débriefing de cet exercice a permis de tirer plusieurs enseignements de nature à améliorer le dispositif. Le Directeur de cabinet du Haut-Commissaire, accompagné du Colonel Maxence JOUANNET (DDPC) et de M. Joël MORINEAU, adjoint technique à la subdivision des Tuamotu Gambier, a félicité les élus de Rangiroa pour cette initiative et leur implication dans la protection des populations en cas de crises majeures. Le maire délégué de Tikehau assistait également à l'exercice en qualité d'observateur.

Un PCS est un guide opérationnel obligatoire pour toute commune qui a pour objectif de recenser les risques et d'organiser les moyens communaux pour faire face aux situations d'urgence et porter secours à la population. A l'heure actuelle, la plupart des communes de Polynésie française ont élaboré leur PCS. D'autres exercices du même type devraient suivre.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr